

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-05

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté portant renforcement de la transparence sur les frais du plan d'épargne retraite et de l'assurance-vie ;

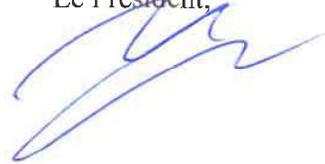
En ayant délibéré lors de sa séance du 17 février 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 17 février 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Gabriel CUMENGE